



Statistiques

Les effectifs d'étudiants continuent de progresser en 2020

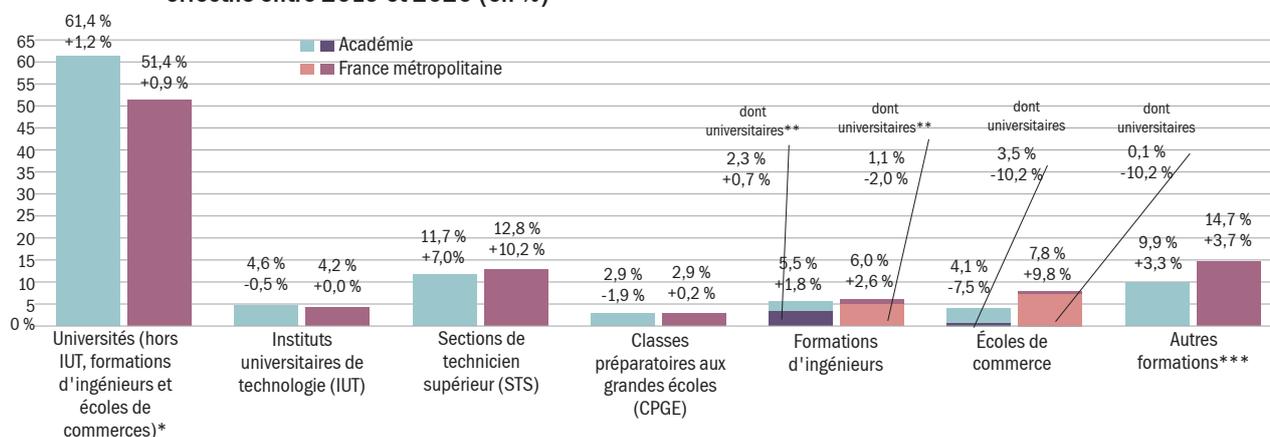
En 2020-2021, 85 998 étudiants sont accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Strasbourg. Les effectifs ont augmenté de 1,5 % en un an (+3,1 % en métropole). Le taux de poursuite d'études des bacheliers vers l'enseignement supérieur est de 75,7 %, soit 0,9 point de plus qu'au niveau national. La poursuite des bacheliers professionnels vers un BTS recule de 2,5 points tandis que celle des bacheliers technologiques vers un DUT reste stable en 2020.

85 998 étudiants en 2020
+1 294 étudiants en un an
61,4 % des étudiants sont inscrits dans une formation purement universitaire
3,0 % des étudiants de France métropolitaine sont alsaciens
31,7 % des bacheliers professionnels poursuivent leurs études en BTS

REPÈRES

Des formations universitaires plus développées que la moyenne métropolitaine

Graphique 1 Répartition des effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur en 2020 (en %) et évolution des effectifs entre 2019 et 2020 (en %)

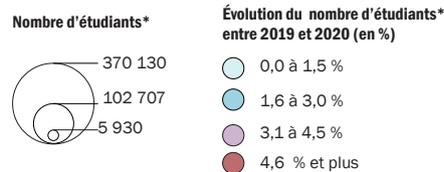
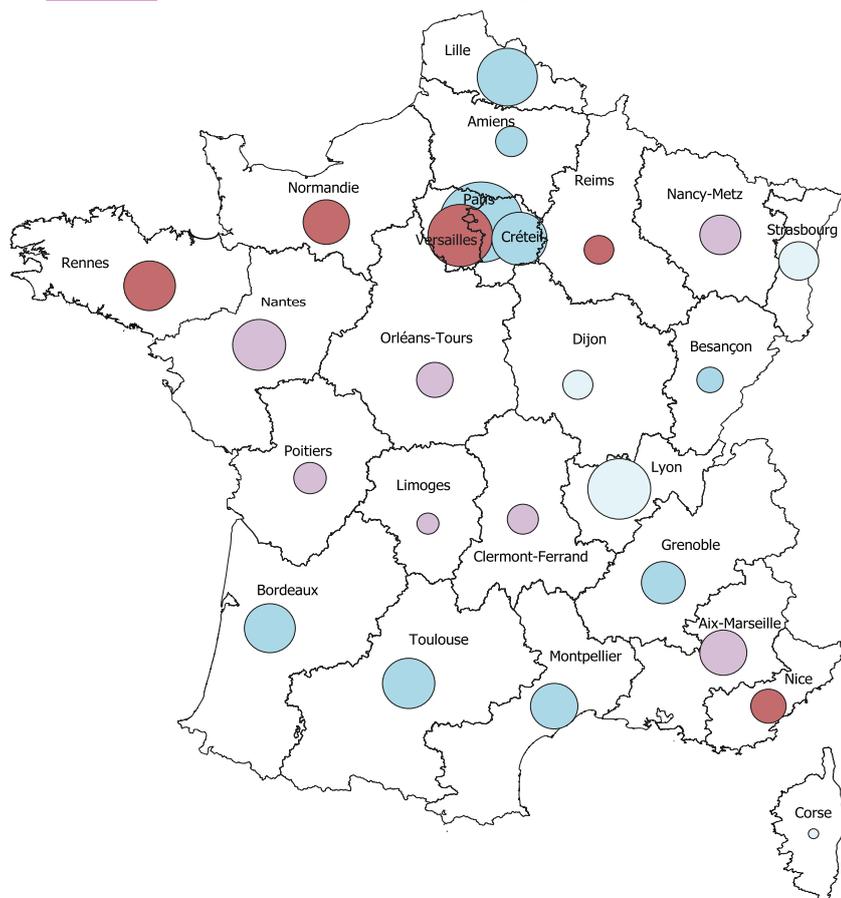


En 2020-2021, 85 998 étudiants sont accueillis dans les établissements de l'enseignement supérieur de l'académie. L'offre de formation est principalement structurée autour des formations universitaires qui accueillent 61,4 % des étudiants (soit 10,0 points de plus qu'au niveau national). Le nombre d'étudiants en formation d'ingénieurs progresse dans l'académie comme en métropole (respectivement +1,8 % et +2,6 %). Les écoles d'ingénieurs rattachées à l'université accueillent 2,3 % des étudiants, soit le double du niveau national. En Alsace, six écoles d'ingénieurs sont intégrées à

l'université (1 987 étudiants). Au niveau national, ces formations sont le plus souvent dispensées dans des écoles non universitaires. Après une stabilisation des effectifs en 2019 (+0,4 %), le nombre d'étudiants en école de commerce diminue en 2020 dans l'académie (-7,5 %) alors qu'il progresse de 9,8 % en France métropolitaine. L'école de management de Strasbourg (EM), la seule école de commerce française à faire partie d'une université, accueille 2 998 étudiants (-10,2 % en un an), soit 86,0 % des étudiants en école de commerce de l'académie de Strasbourg.

+ 1,5 % d'étudiants dans l'académie entre 2019 et 2020

Carte 1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur

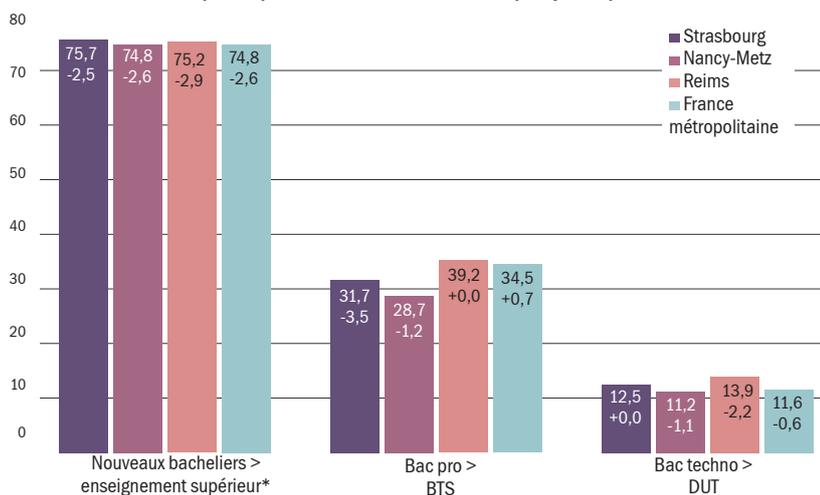


* sans doubles inscriptions en CPGE

En 2020, le nombre d'étudiants en Alsace représente 3,0 % de la population étudiante de France métropolitaine. Avec 1 294 étudiants supplémentaires, les effectifs augmentent de 1,5 % dans l'académie. Cette progression est inférieure de 1,6 point à celle du niveau national. Avec 6,3 % d'étudiants supplémentaires en un an, l'académie de Rennes enregistre la plus forte hausse. En 2020, aucune académie ne perd des étudiants. Toutefois, les académies de Lyon et de Corse enregistrent les progressions les plus faibles (+0,9 %). Dans le Grand Est, les effectifs d'étudiants des académies de Nancy-Metz et de Reims augmentent plus fortement qu'à Strasbourg (respectivement +3,3 % et +5,7 %).

75,7 % des bacheliers poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2020

Graphique 2 Taux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers (en %) et évolution sur un an (en point)



* Sans doubles inscriptions en CPGE - Source : Mélusine / I3P (outil transitoire avant la refonte de Mélusine) - Champ : Ces taux prennent également en compte les inscriptions par la voie de l'apprentissage.

Dans l'académie de Strasbourg, 75,7 % des bacheliers de la session 2020 se sont inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur à la rentrée suivante (-2,5 points par rapport à 2019). Ce taux est supérieur de 0,9 point à celui du national. Le taux de poursuite d'études des bacheliers professionnels vers un BTS diminue de 3,5 points en 2020 dans l'académie (+0,7 point en France métropolitaine). La poursuite des bacheliers technologiques vers un DUT est stable dans l'académie alors qu'elle recule de 0,6 point au niveau national.

Champ

Sont pris en compte les inscriptions principales des étudiants (hors inscriptions simultanées en CPGE). Lorsque l'université a des antennes ou des composantes dans une autre académie que la sienne, les effectifs d'étudiants sont comptabilisés dans l'académie de l'antenne ou de la composante. La date d'observation est fixée au 15 janvier de chaque année universitaire.

Définitions

Taux de poursuite d'étude : ensemble des bacheliers de l'académie de la session 2020 qui s'inscrivent à la rentrée 2020 dans un établissement d'enseignement supérieur, rapporté aux bacheliers de la session 2020.

Sources

Les données sont issues des systèmes d'information SISE, Scolarité et Sifa, des enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur et d'enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte.